

## Compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2017

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre, Mme Daubet, M. Foltz, M. Gil, M. Tesseyre, M. Roques, M. Ruebenthaler, Mme Szymanski, M. Bouquié, Mme Saudrais, Mme Naville, Mme Verger, Mme Vergnes, M. Gouygoux, Mme Laval, M. Verdier  
Absents : Mme Fournier-Bourgeade (procuration D. Gouygoux) ; M. Sune (pouvoir à Mme Daubet).

### 1- **Approbation compte rendu séance précédente**

**Vote : pour à l'unanimité**

### 2- **Désignation d'un secrétaire de séance** : Mme Cayre, M. Verdier

### 3- **Démission d'un conseiller municipal – Installation de son remplaçant**

Par courrier en date du 01 septembre 2017 Mme Violène ARQUEY a démissionné de son poste de conseillère municipale. Conformément à la règle applicable dans les communes de plus de 1000 habitants, en cas de vacance, le remplacement est de fait assuré par le candidat suivant sur la liste arrivée en tête. Mme Frédérique Martel et M. Jacques Colombel ayant affirmé ne pas accepter cette fonction pour des raisons d'éloignement de la commune ou de disponibilité insuffisante, c'est Mme Patricia Naville qui prend la place de Mme Arquey. Le conseil confirme son installation et lui souhaite la bienvenue.

### 4- **Renégociations prêts auprès du Crédit Agricole**

La Direction du Crédit Agricole remet à jour sa proposition. Le conseil municipal doit délibérer dans un délai d'un mois à réception. Nous sommes dans l'attente des documents.

### 5- **Point crédits 2017**

Les conseillers ont pris connaissance de l'état des crédits au 29 septembre 2017. Il faut que ce budget soit contenu pour les derniers mois de l'année, car il y a peu de recettes attendues pour cette période. Le budget placé aux dépenses imprévues n'a pas encore été utilisé.

Pas de proposition de réajustement des crédits à l'exception de :

Vote

de crédits supplémentaires à l'opération 171 (logements) de 2000€ pour l'achat de convecteurs électriques dans un logement de l'ancienne gendarmerie par diminution de 2000€ à l'opération 121 (édifices culturels).

**Vote : pour à l'unanimité**

### 6- **Strict entretien Eglise Saint-Maur : 3<sup>e</sup> tranche révision couvertures**

Dans le cadre des missions des visites sanitaires effectuées par le Service Territorial de l'architecture et du patrimoine du Lot en 2015 il était apparu la nécessité de prévoir une révision des couvertures de l'Eglise Saint-Maur dans le cadre des travaux de strict entretien des monuments historiques classés.

Une première tranche de travaux d'un montant de 12 510€ a été réalisée en 2016 par l'entreprise Relano portant sur les couvertures des bas-côtés + transepts nord et sud et contreforts nord de l'église Saint-Maur.

Une 2<sup>e</sup> tranche portant sur le nettoyage et la révision de la couverture de la nef d'un montant de 14 800€ a été réalisée en 2017, avec subventionnement à hauteur de 10% du conseil départemental, de 20% de la Région et 40% de l'Etat.

La programmation en 2018 d'une troisième et dernière tranche portant sur le nettoyage et la révision des contreforts sud et des tours sud-est et nord-est d'un montant de 5 880€ HT est susceptible d'être financée et terminerait ainsi la campagne de révision des couvertures de l'église Saint-Maur. M. le maire demande l'avis sur le lancement de cette 3<sup>e</sup> tranche.

M. Verdier rappelle la remarque qu'il avait déjà faite précédemment concernant l'ouverture béante côté ouest. M. Tesseyre n'a pas eu de réponse de M. Sicard et renouvellera sa demande à ce sujet.

M. le maire profite de ce sujet pour évoquer l'état des églises de Murel et de Loupchat. Un devis a été demandé à l'entreprise Cheyssial pour l'église de Loupchat.

**Vote : pour à l'unanimité**

### 7- **Service assainissement : Vote tarifs redevances 2018 – Examen proposition budget primitif 2018**

Après examen du budget du service de l'assainissement, il est constaté que ce budget atteint son équilibre.

Compte-tenu des importantes augmentations déjà votées et de l'équilibre obtenu, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs des redevances. Cauvaldor prendra la compétence (obligatoire) en janvier

**Vote : pour à l'unanimité**

## **8- Taxe aménagement 2018**

Chaque année avant le 01 novembre le conseil municipal a la possibilité de revoir le taux de la taxe d'aménagement. Les conseillers ont reçu une simulation tarifaire avec rappel des règles applicables en 2017 (taux, nature des constructions taxées ou exemptées...).

Plusieurs conseillers font remarquer que l'augmentation de cette taxe pourrait être un signal défavorable pour les constructions à Martel avec un gain peu significatif pour le budget communal. M le maire propose de maintenir cette taxe à 2%.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **9- Qualité de l'air : mise en place suivi de qualité par Atmo-Occitanie :**

Par délibération en date du 14 mars 2017, le conseil municipal a décidé d'adhérer à Atmo-Occitanie, organisme agréé par le Ministère de l'Environnement pour assurer la surveillance de la qualité de l'air en région.

Atmo-Occitanie propose de procéder à la mise en place d'un suivi qualité de l'air sur Martel au terme d'une convention de partenariat pluriannuelle sur une durée minimale de 3 ans. Le coût de l'évaluation de 6 724,40€ est lissé sur 3 années soit 2 241€ par an.

Mme Vergnes présente le dispositif prévu, avec pour objectifs d'évaluer l'impact du trafic routier et notamment des poids lourds (mesures de dioxyde d'azote) et des concentrations de COV. L'étude se ferait par prélèvements sur plusieurs sites au cours de l'hiver 2017/2018 et de l'été 2018.

M. Verdier est d'accord avec cette étude mais s'interroge sur le nombre élevé de sites (20). Il demande s'il serait possible de poser la question à l'ingénieure d'une diminution du nombre de sites afin d'alléger le devis.

M. Tesseyre demande si les particules fines seraient aussi mesurées.

M. Verdier répond que ces mesures nécessitent un appareillage coûteux sur des périodes limitées, mais que la proportion de dioxyde d'azote donne une bonne mesure des niveaux de pollution. Si ces niveaux sont élevés, on peut alors engager des mesures complémentaires pour préciser les taux de particules fines.

M. Tesseyre demande à Mme Vergnes d'obtenir le coût de ces mesures complémentaires.

M. Gouygoux se déclare opposé à cette étude, le trafic routier pouvant avoir une solution (le T3) et la recherche de COV risquant d'affecter l'usine SOLEV. Il demande que les missions de cette étude soient revues.

M. Tesseyre répond que le suivi de la qualité de l'air était prévu en accord avec l'entreprise.

M. Gouygoux demande que le prélèvement de 2 à 3h en cas d'« épisode odorant » soit effectué par le prestataire et non par un riverain de la zone d'activités.

M le maire rappelle que nous avons adhéré à cette agence pour répondre aux préoccupations de nos habitants et en particulier des écoliers en matière de santé publique. Il demande à Mme Vergnes de travailler encore avec sa commission pour apporter les précisions demandées.

## **10- Appel à projets Agence de l'Eau sur Zéro Pesticide : Proposition de mise en place d'un Plan Communal de Désherbage – Dossier de demande de subvention**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques à partir du 01 janvier 2017. Dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la commune en s'engageant dans un Plan Communal de Désherbage, peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau à 80% (70 % A E AG et 10% de la Région).

Nathalie Vergnes, adjointe chargée de l'environnement expose le contenu de cet appel à projet.

Compte-tenu de l'étroitesse des délais pour une étude et un plan de désherbage, Mme Vergnes propose de ne soumettre pour ces subventions qu'un plan d'investissement en outillages spécifiques (debroussailluses, désherbeur thermique...).

Elle précise que son interlocuteur souligne la nécessité de disposer d'une délibération de la commune spécifiant que la commune n'utilise pas de produits phytosanitaires.

M le maire fait remarquer qu'il ne comprend pas pourquoi il devrait prendre une délibération alors que la loi existe. Si le projet de Martel n'est pas retenu, il faudra quand même appliquer la loi.

**Vote : pour : 16 :**

**Contre : 2 (M.Gouygoux, Mme Fournier Bourgeade)**

**Abstentions 1 (M.F Laval)**

## **11- Approbation rapport annuel 2016 du SIAEP sur prix et qualité de l'eau potable**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu du décret ministériel N°95-635 du 06 mai 1995, le conseil municipal doit se prononcer sur le RPQS 2016 du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de MARTEL.

Après lecture du rapport, il est constaté que suite aux travaux effectués, il y a un meilleur rendement de la distribution de l'eau.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **12- Approbation rapport CLECT 2017 (Cauvaldor)**

M le maire rappelle au conseil municipal que suite à une rencontre avec le vice-président de la commission des finances pour la partie concernant les Attributions de Compensation de Martel, il reporte le vote à une séance ultérieure. Il invite cependant les conseillers à s'exprimer sur ce sujet.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission de déterminer les modalités de transferts de charges des compétences d'un EPCI. Suite à la nouvelle communauté de communes au 01 janvier 2017 issue de la fusion, la CLECT 2017 doit présenter officiellement son rapport avant le 30 septembre suivant l'année de fusion alors même que l'harmonisation et le travail des commissions thématiques est toujours en cours.

M.Tesseyre présente ce rapport et explique pourquoi les 3 représentants de Martel se sont abstenus au cours du vote du bloc 2 (transfert de charges) en conseil communautaire. Ils n'approuvent pas le calcul des Attributions de Compensation liées au gymnase. La commune a approuvé 17 073.50 € pour le fonctionnement (ménage, eau, éclairage...). Mais la CLECT a fixé le montant des A.C d'investissement à 17 000 € en vue de travaux potentiels prévus par Cauvaldor pour un montant de 680 000€. Ce montant est certainement bien supérieur à ce qui serait suffisant et acceptable.

M.Verdier, s'interrogeant lui aussi sur les disparités avec les gymnases de St Céré et Gramat, demande à M le maire s'il serait possible de réunir la commission des finances afin de rencontrer M. Destic pour obtenir plus d'explications sur les volumes de travaux, les montants et les durées.

M le maire répond qu'il a déjà rencontré M. Destic et les services des finances de Cauvaldor. Il attend leurs nouvelles propositions.

M. Gouygoux appuie la demande M. Verdier car il veut des explications sur les A.C liés aux équipements sportifs.

M le maire redit que nous pouvons surseoir pour une année à la compétence concernant le gymnase.

M. Gouygoux veut aussi des éclaircissements sur les durées à vie ou sur 20 ans des A.C liés aux futurs investissements.

M le maire répond que la règle établit les A.C à vie. Il n'est pas opposé à la venue du vice-président de la commission des finances de Cauvaldor. Il demandera que la CLECT fasse une proposition acceptable ou décident si une dérogation est possible pour la conservation du gymnase par la commune. Il ne peut pas accepter de faire des économies d'un côté alors que Cauvaldor impose des travaux qui ne sont pas demandés par la commune qui perd ainsi sa capacité de décision sur son territoire.

Mme Cayre dit que dans les réunions de commission Cauvaldor des activités sportives, elle a bien affirmé à plusieurs reprises que la commune n'accepterait pas des travaux aux incidences financières négatives pour son budget.

### **13 Rapports d'activités CAUVALDOR + Compétences**

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT le Président de l'EPCI adresse chaque année avant le 30 septembre aux maires de chaque commune-membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du CA arrêté par l'organe délibérant. Il rend compte de façon sommaire de l'ensemble des décisions et actions pour l'année écoulée. Il s'agit du rapport général d'activité de Cauvaldor pour 2016 ainsi que les rapports complémentaires annuels des services de Cauvaldor ou des structures dissoutes au 31.12.2016 suivants :

- Réserve Naturelle Régionale du Marais de Bonnefont
- RPQS de l'assainissement non collectif
- RPQS sur le service d'élimination des déchets
- Rapport d'activité de la CC Cère et Dordogne
- SMPVD
- SYMICTOM

Le conseil municipal est invité à adopter ces rapports joints en annexe.

M. Foltz n'approuvera pas ce rapport, non pas pour ce qu'il contient, mais pour ce qu'il ne contient pas, à savoir l'engagement à ne pas accepter d'avenants pour les constructions de Cauvaldor, ce qui risque de mettre à mal l'engagement pour la neutralité fiscale. Il constate aujourd'hui que des sommes très importantes ont été attribuées en 2017 pour des avenants pour les bâtiments de Vayrac et Souillac. Il s'oppose aussi à la gouvernance qui conduit à des dérives comme celles évoquées au point 12.

Mme Cayre rappelle la position de Cauvaldor au sujet des cuisines centrales qui a retardé le projet de la maison de retraite et contre laquelle elle avait voté. Elle approuve aussi la remarque de M.Foltz.

Mme Vergnes désapprouve le mode de gouvernance pyramidale qui éloigne l'habitant de ces instances et ne tient pas assez compte des avis des communes.

Mme Saudrais souligne le manque d'équité sur le territoire.

M.Tesseyre approuve M.Foltz.

M. Verdier s'inquiète des conséquences d'un refus d'adopter le rapport 2016.

M le maire répond que ces avis sont importants pour l'amélioration de la gouvernance. Lui-même le votera par solidarité et loyauté, même si en 2016 il n'était pas encore vice-président.

M.Gouygoux trouve que le comportement des membres du conseil communautaire relève souvent d'une attitude de «moutons de Panurge».

**Vote : pour : 5 : (M. Santamarta, M.Verdier, Mme Laval, M.Gouygoux, Mme Fournier Bourgeade)**

**Contre : 8 (Mme Saudrais, Mme Vergnes, M. Gil, M.Foltz, M.Sune, M.Bouquié, M.Roques, M.Tesseyre)**

**Abstentions : 6 (Mme Daubet, Mme Cayre, Mme Szymanski, M.Ruebenthaler, Mme Verger, Mme Naville)**

Départ de Mme Szymanski.

### **14 Approbation du PV de Mise à Disposition voirie d'intérêt communautaire à Cauvaldor :**

Il s'agit d'acter la liste de la voirie d'intérêt communautaire et d'en dresser un PV de mise à disposition de Cauvaldor. Un groupe d'élus a participé à l'élaboration de cette liste.

M.Gouygoux demande que les voiries en mitoyenneté de communes soient précisées sur la prochaine liste.

**Vote : pour : 17**

**Contre : 1 (M.Bouquié)**

## 15 Informations diverses :

- M.Tesseyre : concernant le déroulement de la procédure de modification du PLU de Martel, il y a eu une réunion publique le 5 septembre, dont il faut noter que l'animateur principal, du cabinet recruté par Cauvaldor, n'était pas présent. Cette réunion a rassemblé 25 habitants et a permis de présenter les modifications apportées et d'apporter dans la mesure du possible des réponses aux questions des habitants. L'enquête d'utilité publique devrait débiter à la mi-novembre. Le commissaire enquêteur, M. Jean-Pierre Verdié, assurera des permanences à partir de la mi-novembre. M.Tesseyre invite les habitants de Martel à consulter ce document et à écrire à Cauvaldor (service urbanisme) pour soumettre leurs remarques et leurs demandes qui ne pourraient pas être prises en compte dans le cadre de la procédure de modification simplifiée en cours.
- Mme Cayre : Rencontre des maires du RPI avec Mme Calvy pour lui présenter le fonctionnement du RPI et la situation de la rentrée (201 élèves aujourd'hui, 203 en janvier).
- Mme Cayre : informe sur la candidature Grands Sites Occitanie : après la constitution de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, les anciens Grands Sites Midi-Pyrénées n'existent plus, et un projet est mis en œuvre à l'échelle de la nouvelle Région. Cauvaldor a répondu à cet appel à candidatures, sous le nom de Rocamadour-Vallée de la Dordogne. Martel fait toujours partie des communes retenues dans cette candidature. Il a été fait un bilan des réalisations et une nouvelle liste d'actions programmées a été présentée. Mme Cayre (ou en son absence M. le maire) fait partie du comité de pilotage. M le maire a signé un engagement de la commune.
- M.Foltz : en réponse à une interpellation, il veut rassurer sur la disparition du Christ exposé au musée. Pour éviter tout anachronisme, il a été retiré de sa vitrine et a été placé en lieu sûr pendant l'exposition sur la bataille d'Uxellodunum. Le musée a connu une fréquentation quintuplée par rapport à 2015. Les journées du patrimoine ont été un vrai succès, avec l'attraction que le car des frères Chassaing a représentée pour tous les visiteurs, en particulier les résidents de l'EHPAD. La fréquentation de l'Office de Tourisme est, elle, en baisse, mais il a été fermé en janvier, février et mars. Il sera désormais fermé de Toussaint à Pâques sans que nous puissions faire valoir notre avis. Les visiteurs utilisent de plus en plus Internet. Une borne interactive doit être installée, il faut trouver l'endroit le mieux adapté.
- Mme Cayre informe aussi sur la portée de la vidéo diffusée début octobre par TF1 et qui amène beaucoup de visiteurs.
- M. Foltz a quant à lui accueilli les journalistes pour un tournage des « Racines et des ailes » pour une diffusion en janvier. Le cinéma du 17 octobre sera dédié à un film hommage aux pompiers, en présence des sapeurs-pompiers de Martel. M.Foltz rend compte d'une réunion culture de Cauvaldor évoquant l'organisation en 2018 du forum des associations.
- M. Roques présente les résultats des relevés de vitesses sur la route de Turenne. Il apparaît que contrairement au ressenti de certains riverains, les vitesses ne sont pas excessives, avec une moyenne de 32 km/h pour les voitures et 22 km/h pour les poids lourds. Un aménagement sera toutefois réalisé pour concrétiser la mise en sécurité dans le sens d'entrée en ville. À Gluges, les panneaux « Gluges-Commune de Martel » seront posés (achetés par la commune, posés par le département) afin que la vitesse limite devienne 50 km/h.
- Mme Verger informe sur la réunion du CMJ vendredi 13 à 18 h 30.
- M.Gil annonce que le 3 novembre, un train spécial Téléthon sera mis en marche par le CFTHQ. M.Gil demande où en est le RAM ? M le maire lui répond que la discussion avec Cauvaldor pourrait déboucher sur la vente du seul terrain destiné à cette construction, avec les servitudes de passage que cela entraînerait.
- M.Verdié demande quelle est la situation de nos emplois aidés. M le maire répond qu'un courrier est à la signature pour obtenir le renouvellement de nos contrats. Il lui a aussi été demandé pourquoi il y avait des ralentisseurs sur la route du cimetière. Ils ont été posés par Cauvaldor à la demande des riverains à cause de la vitesse des véhicules sur cette voie étroite ainsi que de la non-observation du stop.
- M.Gouygoux demande comment est organisé le remplacement de Mme Delvert, ATSEM à l'école maternelle : un remplaçant a été recruté et l'équipe s'est organisée. Il demande si l'expo présentée à Carennac à partir des réalisations des ALSH autour du patrimoine pourra être accueillie à Martel, M. Foltz répond qu'en fonction de la disponibilité de la salle ce sera bien sûr possible. Il rapporte que l'électrification de la sonnerie des cloches de Loupchat a été demandée. Il est candidat pour participer à la journée d'information organisée par la FDEL (ainsi que M. Roques). Il regrette le départ de Mme Arquey du conseil municipal.
- M. Bouquié : constate que la commune vend ses biens, perd des prérogatives et qu'il a l'impression que le conseil municipal ne sert à rien.
- Mme Saudrais demande que le passage piéton Place de la Liberté soit peint.
- M.Tesseyre insiste pour que l'information concernant le PLUI-H soit diffusée le plus largement possible. Ce PLUI-H entraînera de grosses modifications. Il faut que les personnes intéressées par les modifications s'adressent à nos services pour que les élus à Cauvaldor puissent relayer leurs demandes et propositions.

Fin de la séance à 22h45.